

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À ÉNERGIR SUR
LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT
L'ABANDON ET LA RECONSTRUCTION D'UN POSTE DE DÉTENTE À MONTRÉAL-EST (LE PROJET)**

SERVITUDE DU PROJET

1. **Référence :** Pièce [B-0007](#), p. 11.

Préambule :

« Bien qu'Énergir ait actuellement une fenêtre d'opportunité exceptionnelle avec Suncor pour l'implantation d'un poste hors terre en servitude, deux options ont tout de même été étudiées :

- *Option A : Relocalisation du poste de détente hors terre en servitude (scénario proposé);*
- *Option B : Réhabilitation du poste de détente, de la cheminée d'accès et de ses équipements ».*

Demande :

1.1 Veuillez indiquer si un contrat de servitude a été signé entre Énergir et Suncor concernant l'implantation d'un poste de détente hors terre en servitude.

RISQUES ASSOCIÉS AU PROJET

2. **Référence :** Pièce [B-0007](#), p. 11.

Préambule :

« L'option A est la seule option qui assure la faisabilité du Projet en termes de risques et de constructibilité. Elle permet aussi de répondre aux objectifs du Projet, tout en rencontrant les gains anticipés (respecter les exigences de la gestion des actifs, éliminer les enjeux de santé et sécurité du travail, faciliter l'accès au poste hors terre, favoriser l'acceptabilité sociale et réduire les coûts d'exploitation récurrents pour l'entretien du poste) ».

Demande :

2.1 Veuillez indiquer les principaux risques du Projet et leur incidence sur l'échéancier et le budget. Veuillez élaborer.